

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HÛRTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

M. Vincent BOILEAU	donne procuration à	M. Laurent DUBOST
Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Florent THOMAS
M. Damien LE ROUX	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

08. Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élu-es au titre de l'année 2024

Monsieur ROUX rapporte :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces articles précisent que chaque année ces établissements et collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élu-es siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (on entend par autres structures, les syndicats mixtes, les pôles métropolitains ou toute société d'économie mixte/société publique locale).

Cet état doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, chaque année, avant l'examen du budget. Il est précisé que les montants doivent y être exprimés en euros.

L'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil municipal d'Orvault, pour l'année 2024, est joint en annexe.

INFORMATION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la communication de l'état récapitulatif des indemnités des élu-es siégeant au conseil municipal d'Orvault pour l'année 2024.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025



Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre ANNAIX".

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : 01 AVR. 2025

Et par publication le : 01 AVR. 2025

Etat récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élu-es en 2024

Mandat municipal et mandats au sein de syndicats mixtes, les pôles métropolitains ou toute société d'économie

mixte/société publique locale.

Par application de l'article L2123-24-1-1.CGCT

NOM	PRENOM	MANDAT MUNICIPAL	MONTANT ANNUEL BRUT	AUTRE MANDAT	MONTANT ANNUEL BRUT2
ANGOMARD	CHRISTOPHE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
ANNAIX	PIERRE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
ARROUET	SEBASTIEN	Conseiller	634,08 €	SEMITAN	1 207,68 €
AUDION	LIONEL	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
BELLANGER	STEPHANIE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BERREE	GILLES	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BOILEAU	VINCENT	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
BOUTIN	THIERRY	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
BRUN	SANDRINE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
CHABIRAND	ARMELLE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
DERRIEN	JEAN-JACQUES	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
DREYFUS	VALERIE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
DUBOST	LAURENT	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
DUPONT	MORVAN	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
FOLLUT	DOMINIQUE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GAILLOCHET	MARIE-PAULE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GILLES	RONAN	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GOMEZ	DOMINIQUE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
GUERINEAU	GUILLAUME	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GUILLOIN	YANN	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
GUITTON	JEAN-SEBASTIEN	Maire	43 119,60 €	SEMITAN	1 208,68 €
HURTREL	DAVID	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
JUDALET	ANNE-SOPHIE	Conseiller délégué	1 268,28 €	Aucun	- €
LE ROUX	DAMIEN	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
LE TRIONNAIRE	CATHERINE	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
NOBLET	FRANCOISE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
NYAMSI HENDJI	ANDRE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
PAYET	LINDA	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €

NOM	PRENOM	MANDAT MUNICIPAL	MONTANT ANNUEL BRUT	AUTRE MANDAT	MONTANT ANNUEL BRUT2
PIVAUT	MARYSE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
RAGUIN	ELODIE	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
RAIMBAULT	BRIGITTE	Adjoint	16 075,44 €	Aucun	- €
ROUX	JEAN-YVES	Conseiller délégué	4 919,76 €	Aucun	- €
THOMAS	FLORENT	Conseiller	634,08 €	Aucun	- €
VIGNAUX	DOMINIQUE	1er adjoint	18 704,52 €	NMA	690,00 €
VINET PINSON	COLETTE	Conseiller	633,98 €	Aucun	- €

